

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA BEAC DU 06 JANVIER 2011 A YAOUNDE**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni en session ordinaire le jeudi 06 janvier 2011 à Yaoundé, République du Cameroun, sous la présidence de Monsieur Gilbert ONDONGO, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, son Président statutaire.

Au cours de cette session consacrée essentiellement à l'examen du projet de budget, le Conseil d'Administration a adopté le budget de la BEAC pour l'exercice 2011 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de F CFA 201 748 813 376 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 130 643 214 259 ;
- Dépenses d'investissement : 53 073 813 376 ;
- Excédent budgétaire : 18 031 785 741.

Toutefois, le Conseil a recommandé au Gouvernement de la Banque Centrale de lui proposer, au plus tard le 28 février 2011, un budget révisé basé sur des prévisions des recettes plus réalistes et prévoyant un ajustement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, dans le but notamment de préserver la marge disponible pour investissement sur fonds propres. A cet égard, le Conseil a, une nouvelle fois, demandé au Gouvernement de lui présenter un programme immobilier pluriannuel révisé à sa prochaine réunion.

Le Conseil d'Administration a également examiné la situation des créances portées par la BEAC sur certains Etats membres.

Il a pris connaissance du rapport d'étape sur le projet de fusion OMAC/SMAC, pilier de la réforme institutionnelle et fonctionnelle du système monétaire interbancaire de la CEMAC, et a demandé au Gouvernement de lui soumettre un dossier complet, pour décision, lors de sa prochaine réunion.

Conformément aux dispositions statutaires, et sur proposition de l'Etat centrafricain, le Conseil a approuvé le détachement d'un fonctionnaire auprès de la BEAC pour occuper les fonctions de directeur central. Il a, toutefois, tenu à rappeler que de telles fonctions sont réservées en priorité aux cadres internes.

Enfin, le Conseil a pris acte du compte rendu de la réunion du Comité de Politique Monétaire du 10 décembre 2010 à Douala./-

Fait à Yaoundé, le 06 janvier 2011

**Le Président du Conseil d'Administration,**

